

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- [Archives 2023](#) >
- Près de 60 amendes immédiates pour vol à l'étage sont inf...

Près de 60 amendes immédiates pour vol à l'étage sont infligées chaque mois

Catégorie

Actualité

Publication

10/02/2023

Près de 60 amendes immédiates pour vol à l'étage sont infligées chaque mois

Selon le Ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, près de 60 amendes immédiates en flagrant délit sont infligées chaque mois dans notre pays pour vol à l'étalage. Les amendes ont été introduites il y a un an pour lutter plus résolument contre ce phénomène. "La volonté de signalement de la part des commerçants pourrait être meilleure", dit-il néanmoins.

Le vol à l'étalage, contrairement aux autres formes de vol, n'a pas diminué ces dernières années. C'est pourquoi des amendes dites "immédiates" ont été introduites l'année dernière, permettant à la police d'infliger sur le champ aux contrevenants une amende pouvant aller jusqu'à 350 euros. Jusqu'à présent, 312 amendes de ce type ont été émises en un an, dont 120 dans le Limbourg, où le parquet joue un rôle de pionnier dans la lutte contre le phénomène et a déjà commencé par des "règlements à l'amiable immédiats" pour les vols à l'étalage dès 2015. Actuellement, près de 60 amendes immédiates pour vol à l'étalage sont infligées chaque mois. Ce chiffre pourrait être beaucoup plus élevé, selon le ministre de la justice, car la volonté de signalement est encore trop faible dans le chef des commerçants. "Ceci vient du sentiment qu'une plainte n'aboutira de toute façon pas, et de la peur de la paperasserie administrative. Ce cercle vicieux livre aux voleurs à l'étalage un sentiment d'impunité", dit-il. Le Ministre appelle les commerçants à davantage porter plainte. "Pratiquement tous les magasins sont confrontés à ce problème, qui est source de frustration et de perte de revenus."

Certaines conditions doivent être remplies pour permettre d'imposer une amende immédiate : le voleur à l'étalage doit être pris sur le fait, reconnaître les faits et accepter de payer l'amende de cette manière. Si ce n'est pas le cas, le bureau du procureur portera l'affaire devant le tribunal, où une sanction plus lourde menace le contrevenant.

LIRE AUSSI : [*Sanction du vol à l'étalage, procédure simple pour punir les délinquants \(UCM Magazine 01/2022\)*](#)

[Retour aux actualités](#)